



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 16 septembre 2019

Nathalie Marc
IA-IPR Etablissements et vie scolaire
à
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux
d'éducation
Mesdames et Messieurs les professeurs
documentalistes

S/c Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Service
Service des IA-IPR

Affaire suivie par
Nathalie Marc

Téléphone
06 13 36 55 71

Mél
Nathalie.marc@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Objet : Lettre de rentrée EVS

En cette rentrée 2019, c'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous toutes et tous à travers cette lettre de rentrée.

L'équipe de l'inspection pédagogique régionale Etablissements et vie scolaire est renouvelée cette année après la mutation de Mme Charrazac et de Mme Ficat.

Nommée à cette rentrée dans cette belle académie, j'exercerai au côté d'un ou d'une collègue qui devrait nous rejoindre bientôt.

Je souhaite tout d'abord la bienvenue à celles et ceux qui vont cette année découvrir le métier de professeur documentaliste ou de CPE dans cette académie. Je vous félicite pour la réussite de ces concours exigeants qui augure une année riche en terme de développement professionnel, et dense s'agissant de l'investissement attendu. Je tiens à cette occasion à remercier particulièrement ceux et celles d'entre vous ayant accepté d'assurer une mission de tutorat afin d'accompagner l'entrée dans le métier de nos nouveaux collègues. Je souhaite également la bienvenue à ceux et celles qui comme moi rejoignent cette académie.

Cette nouvelle année scolaire s'inscrit dans les **orientations nationales et académiques** portées notamment par la réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle et la [loi pour une École de la confiance](#) promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

Dans ce contexte, la construction de la maîtrise de la langue, à l'écrit et à l'oral, le respect d'autrui sont réaffirmés.

L'accompagnement de chaque élève vers son avenir, vers sa réussite, en soutenant ses apprentissages pourra prendre appui sur les dispositifs suivants :

Au collège, le **dispositif « devoirs faits »** est un outil précieux pour envisager de façon cohérente l'articulation entre le travail dans la classe et celui mené hors de la classe. Grâce à la mise en place d'une coordination du dispositif, une répartition plus harmonieuse et équilibrée de la charge de travail demandée aux élèves selon les jours de la semaine et selon les semaines peut être réalisée. Les élèves disposent d'une aide afin de réaliser les tâches demandées par l'enseignant. Celles-ci peuvent être très variées, selon les cas, exercices de préparation, de pratique (mémorisation, fixation de notions), de poursuite (réinvestissement de ce qui a été vu en classe dans d'autres situation), de création ou



réflexion à partir d'éléments déjà travaillés. Ces tâches sont articulées à celles demandées en classe et ne se substituent pas à elles. Ce dispositif peut permettre de faire vivre un véritable suivi des manières d'appréhender les apprentissages de l'élève, grâce à la possibilité de développer un dialogue entre l'enseignant prescripteur des devoirs et les personnes accompagnatrices dans leur réalisation. De ce fait la question de l'articulation travail dans/hors la classe peut être abordée de manière renouvelée. Sur ce sujet, chacun pourra se reporter au vade-mecum national devoirs faits, ainsi qu'à celui réalisé dans l'académie durant la précédente année scolaire le complétant, et qui a été adressé à tous les collègues.

Je vous engage à y participer, dans vos missions respectives, notamment quant à l'organisation des temps et des lieux d'apprentissage, ainsi que s'agissant de l'aménagement des espaces.

Au collège et au lycée, des **temps dédiés à l'orientation** sont mis en place.

Les collégiens bénéficient ainsi de 12 heures dédiées à l'orientation en classe de 4^{ème}, puis de 36 heures en classe de 3^{ème}, et ce afin de construire leur parcours dans le second degré soit vers la voie générale et technologique, soit vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage.

Au lycée général et technologique, chaque année, les lycéens bénéficient de 54 heures d'aide à l'orientation, et au lycée professionnel, les élèves bénéficient de 265 heures d'accompagnement réparties sur 3 ans avec une partie dévolue à l'orientation.

Je vous engage à participer activement à ces temps contribuant grandement à la réussite du parcours d'orientation et de formation des élèves qui vous sont confiés.

La lutte contre le décrochage scolaire est cruciale, elle induit la contribution de tous afin de prévenir et d'agir contre le décrochage scolaire. A ce titre, la participation active des CPE au GPDS est particulièrement pertinente.

Une attention particulière pourra être portée par les professeurs documentalistes, en lien avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale, à la mise à disposition et à l'usage raisonné de ressources documentaires s'inscrivant dans le continuum bac-3/bac+3.

La réforme du lycée introduit à la fois des enseignements nouveaux et des enseignements de spécialité qui associent des disciplines existantes dans une modalité renouvelée d'enseignement pluridisciplinaire. Dans cette perspective, les professeurs documentalistes et les CPE, qui inscrivent l'exercice de leurs fonctions dans une démarche pédagogique transversale et collaborative, pourraient trouver, au regard des orientations et objectifs arrêtés au sein de chaque lycée et sous l'autorité du chef d'établissement, à contribuer à la mise en œuvre des enseignements recoupant vos champs d'intervention respectifs.

A titre d'exemple, et sans ambition d'exhaustivité, j'appelle votre attention sur les enseignements suivants :

- De sciences numériques et technologie (SNT) de la classe de seconde générale et technologique pour les thématiques qui portent, entre autres, sur « le Web », « les réseaux sociaux » ou « les données structurées et leur traitement ». En matière de cyberviolence particulièrement, l'enseignement de SNT précise que les élèves qui ont été « sensibilisés au collège dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, [...] doivent acquérir les démarches nécessaires pour se protéger (connaître les différentes formes de cyberviolence (harcèlement, discrimination, sexting...) et les ressources disponibles pour lutter contre la cyberviolence) ».



- d'enseignement moral et civique de seconde générale et technologique en son axe 2 (« *garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat* ») et, en particulier, dans les domaines suivants :
 - « la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap ».
 - « l'évolution de l'encadrement juridique de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique ».

- d'enseignement moral et civique de première des voies générale et technologique en ses axes 1 et 2 - qui portent respectivement sur les « fondements et fragilités du lien social » et « les recompositions du lien social » - et particulièrement dans les domaines suivants :
 - « la défiance vis-à-vis de l'information et de la science (de la critique des journalistes et des experts à la diffusion de fausses nouvelles et à la construction de prétendues « vérités » alternatives) » ;
 - « les nouvelles formes d'expression de la violence et de la délinquance (incivilités, cyber-harcèlement, agressions physiques, phénomènes de bandes, etc.) » ;
 - « les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif ».

L'École du respect d'autrui aujourd'hui réaffirmée transmet cette valeur fondamentale de notre République. « L'École de la République doit être avant tout un lieu de confiance, de respect d'autrui et de bien-être ».

L'article 5 de la loi pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation. Pour rappel, la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement** aura lieu le 07 novembre 2019. Elle mettra à l'honneur tous les projets dans lesquels vous êtes engagés.

Le Vade-mecum Laïcité s'est enrichi pour répondre aux problématiques des établissements scolaires.

J'attire par ailleurs votre attention sur la **simplification des procédures disciplinaires**. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan contre les violences scolaires. Un nouveau vade-mecum académique des procédures disciplinaires va prochainement être diffusé par le service juridique. Dans l'attente, je vous invite à prendre connaissance des textes afférents parus au BO n°32 du 05 septembre dernier.

Cette année verra également une politique ambitieuse pour les internats se mettre en place. Le plan « Internat pour le XXIème siècle » a été présenté par notre ministre Jean-Michel Blanquer en juillet dernier.

« Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, **l'internat du XXIème siècle**, tel qu'il se dessine, sera bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles, qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives. »

Il dessine une nouvelle politique publique de l'internat, comportant de nouvelles caractéristiques et de nouvelles catégories.

Je vous encourage vivement à participer à la réflexion qui s'organisera dans vos établissements respectifs pour l'élaboration des projets correspondant à ce nouveau cahier des charges.



Pour finir, je souhaitais attirer votre attention sur la campagne d'inscription aux différentes formations organisées dans le cadre du [Plan académique de formation](#) (PAF) qui court jusqu'au 27 septembre inclus.

Vous trouverez dans l'offre proposée des stages concernant spécifiquement vos fonctions respectives. Je vous invite à prendre connaissance également des formations transversales présentant de nombreuses propositions concernant par exemple le climat scolaire, les espaces d'apprentissage, le lutte contre le harcèlement, la connaissance des adolescents, les neurosciences, le travail personnel des élèves, etc....

Un travail collectif des IA-IPR de l'académie a par ailleurs porté sur l'apprentissage des langues. Vous le savez, ce dernier joue un rôle fondamental dans l'enrichissement intellectuel et humain des élèves en les ouvrant à la diversité des langues mais aussi à la complémentarité des points de vue. A cet égard, l'ouverture de toutes les disciplines aux langues vivantes, dans le cadre de projets réfléchis centrés sur le développement et la formation de l'élève, relève d'un enjeu essentiel de la démarche d'apprentissage. C'est pourquoi Madame Plankeele, IA-IPR d'anglais et Mme Maud, IA-IPR d'espagnol ont choisi de proposer au PAF une journée de formation destinée aux professeurs de discipline non linguistique (DNL), quelle que soit la langue dans laquelle ils enseignent (référence du stage : « PLD, enseigner une DNL », dispositif 19A0220125, p.63).

Une formation va être proposée aux assistants d'éducation (AED) nouvellement affectés afin d'accompagner au mieux leur prise de fonction, notamment quant aux aspects réglementaires. Une information plus précise concernant sa mise en œuvre va prochainement être communiquée aux chefs d'établissement et aux CPE.

J'encourage par ailleurs ceux qui le souhaitent à s'inscrire au **certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique** (CAFFA). Ouvert aux professeurs ou au personnels d'éducation titulaires justifiant d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire, il permet d'étayer sa pratique et de conforter sa culture professionnelle, notamment en lien avec l'accompagnement et la formation.

Les sites pédagogiques académique en [Education](#) et en [Documentation](#) sont également des supports d'information et de mutualisation utiles à votre réflexion et à votre développement professionnel. N'hésitez pas à y contribuer et à proposer des informations, des ressources à partager ou la présentation de vos projets.

J'aurai l'occasion cette année de rencontrer certains d'entre vous dans le cadre des rendez-vous de carrière. Le protocole relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations se poursuit avec un raccourcissement des délais d'information. Le calendrier du rendez-vous sera dorénavant communiqué 15 jours à l'avance (1 mois précédemment).

Je serai également présente à vos côtés lors de visites d'accompagnement ou de visites d'établissement. Je me réjouis par avance de ces prochains temps d'échanges professionnels.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire

Nathalie Marc
IA-IPR Etablissements et vie scolaire